

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUIN 2020**

**Délibération**  
n° 2020.06.097

**GIP Charente  
Solidarités :  
participation de  
GrandAngoulême en  
faveur de la lutte  
contre l'habitat  
indigne pour l'année  
2020**

**LE ONZE JUIN DEUX MILLE VINGT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME, et par visioconférence, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juin 2020**

**Secrétaire de séance** : Thierry MOTEAU

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Didier BOISSIER-DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serges DAVID, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

**Ont donné pouvoir** :

Gérard LEFEVRE à Jean-Philippe POUSSET, Annie MARC à Yannick PERONNET, Pascal MONIER à Véronique ARLOT, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY

**Excusé(s)** :

Françoise DELAGE, Jean-Luc FOUCHIER, Gérard ROY

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.06.097**

HABITAT - PLH

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

**GIP CHARENTE SOLIDARITES : PARTICIPATION DE GRANDANGOULEME EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE POUR L'ANNEE 2020**

Dans le cadre de sa politique de l'Habitat, GrandAngoulême s'est engagé dans la lutte contre l'habitat indigne. La lutte contre l'habitat indigne est un des objectifs majeurs du Plan, Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de la Charente.

La mise en œuvre du plan de lutte contre l'habitat indigne a été confiée au groupement d'intérêt public (GIP) Charente SolidaritéS.

Le GIP Charente SolidaritéS est missionné pour procéder au contrôle de tout logement présumé insalubre au sens du décret du 30 janvier 2002 et assure l'actualisation du fichier de suivi desdits logements sur l'ensemble du territoire de GrandAngoulême.

La mission du GIP implique de faire procéder au contrôle des logements sur la base d'une grille d'évaluation et sur signalement, d'informer mensuellement les partenaires et d'assurer l'accompagnement social lié au logement des locataires. Ces contrôles sont financés par l'Etat et le département de la Charente dans le cadre d'une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale).

Pour l'année 2020, GrandAngoulême s'engage sur un objectif identique à celui de 2019, c'est à dire à participer à hauteur de 15 000 € à la lutte contre l'habitat indigne sur son territoire.

Cet engagement est conditionné à la réalisation a minima de 150 contrôles durant l'année dont, au minimum, 1/3 hors de la ville d'Angoulême.

Le GIP Charentes SolidaritéS sollicite l'intervention de GrandAngoulême à hauteur de 15 000 € pour la réalisation de cette mission.

**Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 15 000 € au GIP Charente Solidarités dans le cadre de sa mission de lutte contre l'habitat indigne pour l'année 2020.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer la convention correspondante.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES(1 ABSTENTION),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>17 juin 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 juin 2020</b>